

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**FINANCES
AFFECTATION DU RESULTAT**

Vu la délibération n° DCM 2026-024 du 22 Avril 2026 portant vote du compte financier unique 2025,

Considérant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de	508 764, 45 €
- Un excédent de fonctionnement de	450 339,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

R 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	450 339,29 €
D 001 déficit d'investissement reporté	228 228,45 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François MESSINA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

FINANCES
VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts, modifié par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières perçues par la commune.

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité directe locale pour 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,82%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,95 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,84 %

Le Conseil Municipal, après en voir délibérer, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2026 aux niveaux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,82%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,95 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,84 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François MESSINA



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire :

**FINANCES
VOTE DU BUDGET 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° DCM 2026-024 du 22 Avril 2026 portant vote du compte financier unique 2025,
Vu la délibération n° DCM 2026-025 du 22 Avril 2026 portant affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget 2026, voté par chapitre, et s'équilibrant comme suit :
- **DECIDE** de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant (RAR + voté)
011	Charges à caractère général	1 103 877,19 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 016 385,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 231,08 €
65	Autres charges de gestion courante	188 080,73 €
66	Charges financières	81 850,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00€
Total des dépenses de fonctionnement		2 428 224,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
013	Atténuation de charges	4 500,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	214 840,00 €
73	Impôts et taxes	1 438 024,00 €

74	Dotations, subventions et participations	671 860,00 €
75	Autres produits de gestion courante	99 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		2 428 224,00 €

Investissement

Chapitre	Libellé	Montant (RAR + voté)
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	228 228,45 €
16	Emprunts et dettes assimilées	396 530,00 €
20	Immobilisations incorporelles	21 300,00 €
204	Subventions d'équipement versées	29 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	337 300,92 €
Total des dépenses d'investissement		1 012 859,37 €
001	Résultat d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 231,08 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	685 509,29 €
13	Subvention d'investissement	290 119,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
Total des recettes d'investissement		1 012 859,37 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



François MESSINA

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**FINANCES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7,
Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au C.C.A.S. au titre de l'année 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2026 d'un montant de 26 000,00 € (vingt-six mille euros),
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François MESSINA



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**FINANCES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7, Monsieur le Maire liste les demandes établies par les différentes associations, il propose d'octroyer, pour l'année 2026, les subventions suivantes :

<i>Association</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Association Sports Loisirs et Culture de Guérard (ASLC Guérard) (Pour : 15 / 2 abstentions / 4 ne participent pas au vote)	2 000,00 €
Club du Trait d'Union de Guérard (Pour : 19 / 2 abstentions)	1 200,00 €
USEP 77580 unanimité	4 050,00 €
Les P'tits cartables de Guérard (Pour : 19 / 2 abstentions)	675,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'octroyer aux associations les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget au compte 65748 « subventions aux associations ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François MESSINA



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS
FIXATION DE LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 20/06/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de de 32 noms :

1. Madame Leslie PINOT
2. Monsieur Pierre DUVAL
3. Madame Emilie D'ANDREA
4. Monsieur Yann FREREUX
5. Monsieur Anthony MOVIO
6. Monsieur Philippe ALONSO
7. Madame Catherine DAGUENET
8. Monsieur Benoit LOCART
9. Monsieur Gérard CHAPOT
10. Madame Marie-Christine PIEDELOUP
11. Madame Sophie DESERT de RIEUX
12. Monsieur Bernard THILL
13. Madame Marie-Claude THIREL
14. Madame Béatrice DELOUMEAUX
15. Madame Brigit WEGNER
16. Monsieur Thomas FRESSIN
17. Monsieur Boris GRISSE
18. Monsieur Jean-Pierre BEAUDET
19. Madame Dominique BIRGY
20. Monsieur Redha ADBALAHOU
21. Madame Marina ABDALAHOU
22. Monsieur Jean-Louis NICAISE
23. Monsieur Alain TISSIER
24. Madame COLLINOT Laurance
25. Madame Brigitte ROEDERER
26. Monsieur Corentin DE OLIVEIRA
27. Monsieur Xavier STURDIK
28. Madame Christelle AGUILLON

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


François MESSINA

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23

Présents : 15

Représentés : 6

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**DELEGATIONS DE FONCTIONS ET SIGNATURES
APPROBATION DU CADRE D'ORGANISATION DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF MUNICIPAL ET DES
FICHES DE MISSIONS ANNEXEES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés du Maire n° A-2026-047, A-2026-048, A-2026-049, A-2026-050, A-2026-051, A-2026-052 et A-2026-053 en date du 10 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Considérant la volonté de la municipalité de clarifier l'organisation de l'exécutif, la répartition fonctionnelle des responsabilités et les modalités de coordination avec l'administration communale ;

Considérant qu'il est utile, dans un souci de lisibilité interne, de sécurité organisationnelle et de transparence, d'approuver des fiches de mission détaillées annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 pour et 1 abstention ;

DECIDE :

Article 1 – D'approuver le cadre général d'organisation des délégations de l'exécutif municipal tel qu'il résulte de l'arrêté du Maire susvisé.

Article 2 – D'approuver les fiches de mission détaillées annexées à la présente délibération pour la Première adjointe, le Deuxième adjoint, la Troisième adjointe, le Quatrième adjoint, le Conseiller municipal délégué n°1, la Conseillère municipale déléguée n°2 et le Conseiller municipal délégué n°3.

Article 3 – De préciser que ces fiches de mission ont une portée organisationnelle et fonctionnelle ; qu'elles n'ont ni pour objet ni pour effet de modifier la répartition légale des compétences entre le

Maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués, le conseil municipal et l'administration communale.

Article 4 – D'autoriser le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexes à joindre à la délibération

- Annexe 1 – Fiche de mission de Madame Leslie PINOT, Première adjointe
- Annexe 2 – Fiche de mission de Monsieur Alain TISSIER, Deuxième adjoint
- Annexe 3 – Fiche de mission de Madame Émilie D'ANDRÉA, Troisième adjointe
- Annexe 4 – Fiche de mission de Monsieur Pierre DUVAL, Quatrième adjoint
- Annexe 5 – Fiche de mission de Monsieur Philippe ALONSO, Conseiller municipal délégué n°1
- Annexe 6 – Fiche de mission de Madame Marine FRÉREUX, Conseillère municipale déléguée n°2
- Annexe 7 – Fiche de mission de Monsieur Dominique HANOL, Conseiller municipal délégué n°3

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

François MESSINA



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORGANISATION DE GROUPES DE TRAVAIL MUNICIPAUX THEMATIQUES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu les arrêtés du Maire portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux délégués ;

Considérant la nécessité de structurer l'action municipale autour d'outils de travail internes permettant de faciliter le suivi, la préparation, l'analyse et la coordination des sujets relevant des différentes délégations ;

Considérant qu'il est opportun, en complément des commissions obligatoires ou réglementaires de la commune, de formaliser des groupes de travail thématiques destinés à appuyer la préparation des réflexions et actions municipales ;

Considérant que ces groupes ont vocation à constituer des espaces internes de travail, de suivi, d'échange et de préparation, sans pouvoir décisionnel propre et sans se substituer ni au Conseil municipal, ni au Maire, ni aux commissions ou instances prévues par les textes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – Principe

Le Conseil municipal approuve la mise en place, au sein de l'organisation municipale, de groupes de travail municipaux thématiques, à vocation préparatoire, consultative, de suivi et de proposition.

Ces groupes ont pour objet de contribuer à l'étude, au suivi, à la préparation et à la coordination des sujets relevant des politiques communales et des délégations confiées à l'exécutif municipal.

Article 2 – Nature des groupes

Les groupes de travail municipaux :

- ne constituent pas des commissions municipales au sens des dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel ;
- ne se substituent ni au Conseil municipal, ni au Maire, ni aux commissions obligatoires ou réglementaires, ni aux services municipaux ;
- ont vocation à formuler des éléments d'analyse, de suivi, de réflexion ou de proposition utiles à l'action municipale.

Article 3 – Liste des groupes de travail

Le Conseil municipal approuve la création des groupes de travail municipaux suivants :

Sous le pilotage de Madame Leslie Pinot, Première Adjointe :

- Groupe FINANCES
- Groupe URBANISME

Sous le pilotage de Monsieur Alain Tissier, Deuxième Adjoint :

- Groupe TRAVAUX – VOIRIE
- Groupe SÉCURITÉ PUBLIQUE
- Groupe ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Sous le pilotage de Madame Émilie D'Andréa, Troisième Adjointe :

- Groupe AFFAIRES SCOLAIRES

Sous le pilotage de Monsieur Pierre Duval, Quatrième Adjoint :

- Groupe DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- Groupe PARTENARIATS
- Groupe JUMELAGE

Sous le pilotage de Monsieur Philippe Alonso, Conseiller municipal délégué :

- Groupe COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE
- Groupe CITOYENNETÉ – CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

Sous le pilotage de Monsieur Dominique Hanol, Conseiller municipal délégué :

- Groupe VIE ASSOCIATIVE
- Groupe MOBILITÉ

Sous le pilotage de Madame Marine Fréreau, Conseillère municipale déléguée :

- Groupe CONSEIL DES ENFANTS

Article 4 – Organisation

Le Conseil municipal précise que :

- les modalités pratiques de composition, de fonctionnement, de réunion, d'animation et de restitution de ces groupes relèvent de l'organisation interne arrêtée par le Maire ;
- ces groupes peuvent associer, lorsque cela est utile, des élus, personnes ressources, partenaires ou participants extérieurs, dans un cadre exclusivement consultatif ;

- leur fonctionnement s'inscrit dans le respect de l'organisation administrative de la commune et des responsabilités respectives des élus et des services.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



François MESSINA

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 AVRIL 2026**

En exercice : 23
Présents : 15
Représentés : 6
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François MESSINA, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : M. François MESSINA, Mme Leslie PINOT, M. Alain TISSIER, Mme Emilie D'ANDREA, M. Pierre DUVAL, M. Dominique HANOL, M. Philippe ALONSO, M. Xavier STURDIK, Mme Nathalie WOJCIK, M. Yann FREREUX, Mme Christelle AGUILLON, Mme Loriane MARQUANT, Mme Marine FREREUX, M. Didier FAUVERGUE, Mme Sophie DESERT de RIEUX,

Absents excusés : Mme Laurence BOURJOT COLLINOT et M. Jean-Sébastien SIBOUR

Représentés : M. Arnaud DI PONZIO a donné pouvoir à Mme Loriane MARQUANT, Mme Sonia GARIT a donné pouvoir à Mme Leslie PINOT, Mme Peggy DE TAVERNIER a donné pouvoir à M. Pierre DUVAL, Mme Gwenaeëlle MOREL a donné pouvoir à Mme Christelle AGUILLON, M. Anthony MOVIO a donné pouvoir à Monsieur Philippe ALONSO.

A été nommé secrétaire : Mme Marine FREREUX

**SDESM
GROUPEMENT DE COMMANDES EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC 2027-2030**

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe.

Considérant que la commune de Guérard est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Considérant que la commune de Guérard a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



François MESSINA